

Sabonnères Infos

N°03 Janvier 2021



Retrouvez-nous sur www.sabonneres.fr ou sur Facebook : @Ville de Sabonneres

Conseil Départemental

Numéros Urgences et Aides.

Nouvelles dispositions pour contacter les services du Département :

Adresse mail : cd31@cd31.fr



- Permanences téléphoniques pour toute question en matière sociale : (de 9 à 12h et 14 à 16h)
- Accès aux droits (RSA, logement) 05 34 33 42 35
- Protection de l'enfance et de la famille 05 34 35 41 66
- La MDPH (maison départementale des personnes handicapées) 05 34 33 14 00
- Etablissement pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap 05 34 33 12 73
- Service d'aide à domicile 05 34 33 40 48
- Droits des personnes âgées ou en situation de handicap 05 34 33 39 58
- Familles en difficulté suite à la crise sanitaire (chèques/bons alimentaires) 05 34 33 41 11
- Concernant l'accompagnement des ressortissants des Chambres des Métiers, Commerce ou Agriculture n'ayant pas bénéficié des aides de l'état, de l'Urssaf ou de la Région suite aux conséquences du Covid 19 (concerne aussi les conjoints collaborateurs) mise en place d'une cellule joignable au 05 34 33 43 96 ou par mail : prevention.precarite@cd31.fr



L'OCCAL : soutenir le tourisme, le commerce de proximité et l'artisanat.

Par La Région, la Banque des Territoires, 12 Départements, 2 métropoles, 151 intercommunalités font pack pour soutenir le tourisme, le commerce de proximité et l'artisanat..

Le dispositif L'occal a pour objectif d'aider au redémarrage de l'activité par un soutien à la trésorerie, aux investissements matériels et immatériels pour la relance, les mesures sanitaires, la digitalisation et à titre exceptionnel, une aide au loyer.

Par mail : lccal@laregion.fr

0805 18 19 20 pour les CCIR (entreprises du tourisme, industrielles et du commerce)

0806 80 39 00 pour la CRMA pour l'artisanat

Pour les associations touristiques, du tourisme social et solidaire, de la culture : Tél. 3010

Pour les communes et EPCI gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local : Tél. 3010

Sabonnères Infos

Magazine d'informations de la ville de Sabonnères

place du village, 31370 Sabonnères, Tél. : 05 61 91 10 08

Directeur de publication : Pierre Bérail

Responsable de la publication : Philippe Casanova

Rédaction : P. Bérail, P. Casanova, S. Gauché, M. Valette

Conception et réalisation : Sophie Gauché

Photos : Les élus.

Impression : imprimerie Cazaux

Tirage : 160 exemplaires

Date du dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, de tout document publié dans ce journal est interdite sans autorisation.

Informez-vous aussi sur www.sabonnères.fr et Facebook Ville de sabonnères : @Sabonnères



2020 Annus Horribilis.

2021 s'ouvre sur un ESPOIR : le Vaccin mais encore beaucoup d'interrogations se posent.

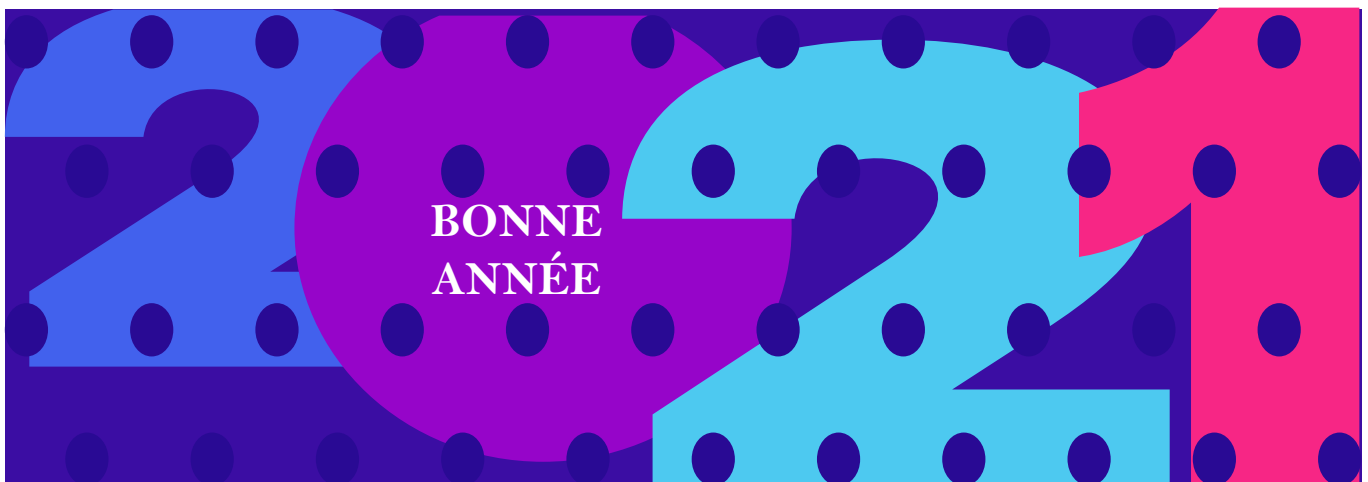
Nous ne pouvons bien sûr pas nous retrouver pour un moment de convivialité autour d'une galette et du verre de l'amitié à la salle polyvalente comme tous les ans à cette période mais l'ensemble du Conseil Municipal tient à vous présenter au seuil de cette nouvelle année ses vœux de bonheur santé et réalisation de tous vos projets.

Conscients que les difficultés économiques et sociales sont devant nous, nous restons mobilisés et à votre écoute.

Vous trouverez dans ces pages les contacts au niveau du Département et de la Région des différentes aides proposées aux particuliers, familles et entreprises.

Prenez soin de vous.

Pierre BERAIL
Maire de Sabonnères



Le conseil municipal et les sabonnériens souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants. Nous n'avons pas encore la possibilité de vous inviter à un pot de bienvenue mais ce n'est que partie remise...

BIENVENUE aux nouveaux habitants :

- du chemin de Lalanne, à Christophe NEGRE 51 ans, peintre décorateur et à Caroline RICHEZ, 53 ans, conseillère client.
- du chemin de Bordeneuve, à la famille BOURET, Didier, 47 ans, électricien, Nathalie, 39 ans, vendeuse, Thomas, 18 ans, lycéen et Quentin, 14 ans, collégien.
- du chemin Padouent, à la famille BEZARD, Fabrice, 37 ans, Technicien, Aurore, 36 ans, Secrétaire, Emy, 9 ans en CM1 et Cassy, 7 ans en CP.
- de la route de Bragayrac, à la famille Laville, Laurent et Sophie et à leurs enfants Florian et Dimitri.

ECHOS DU MURETAIN-AGGLO



MERCI

Nous tenons tout particulièrement à remercier les agents de notre intercommunalité qui ont préservé la continuité des services essentiels à la population : Environnement et Petite Enfance notamment, malgré les contraintes sanitaires.

Compétence Environnement

Tous les renseignements sur : <http://www.agglo-muretain.fr/fr/habiter-vivre/environnement-dechets.html>

Rappel des consignes de tri.

1) Vert : bouteilles et pots en verre sans bouchon.

2) Jaune : briques alimentaires, emballages métal, bouteilles et flacons en plastique ainsi que tous les autres films ou emballages plastiques.

3) Bleu : emballages en carton, journaux, magazines, annuaires, catalogues, courriers, lettres et autres papiers. Les cartons doivent être ouverts et pliés avant d'être déposés dans le bac. Apporter en déchetterie les gros cartons de déménagement ou électroménager. Chemin de la Fontaine, point central de récupération, il s'agit d'une borne de plus grande capacité.

Déchetterie de Saint Thomas lieu-dit Bedat : horaires d'hiver du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ; le samedi de 9h à 18h.

Si vous n'avez pas été servis en sacs de tri lors du passage sur notre commune des agents du Muretain Agglo., vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.

Pour tout complément d'information www-muretain.fr ou par Tél. au 05 34 46 30 50.

Service des Encombrants : Inscription obligatoire en Mairie
PROCHAIN PASSAGE MERCREDI 10 MARS

Puis : mercredi 9 juin, mercredi 15 septembre et mercredi 1er décembre 2021

Pour préciser la nature du service attendu : Tél 05 61 91 10 08 lundi et Jeudi de 14/17h.

Si une plateforme est saturée vous pouvez déposer sur un autre point de collecte.

Dans tous les cas ne rien déposer au pied des containers. Merci.

Ouverture d'un centre de vaccination à Saint-Lys et à Rieumes dès le lundi 18 janvier 2021.

Les centres peuvent accueillir les personnes de plus de 75 ans volontaires, à partir du lundi 18 janvier 2021, Salle du Moulin de la Jalousie (8 rue Alain Colas) à Saint-Lys et Salle du pigeonier à Rieumes.

La vaccination sera aussi accessible aux personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

Rendez-vous obligatoire et remplir le Questionnaire Vaccination contre la COVID-19

Pour vous rendre dans ces centres de vaccination, vous devrez prendre rendez-vous selon les modalités ci-dessous :

en ligne, via le site <https://www.keldoc.com/vaccination-covid-19/>

par téléphone sur la plateforme régionale : 0 809 54 19 19.

sur la plateforme nationale : 0800 009 110 ou via le site www.sante.fr

Les rendez-vous proposés s'étaleront pour l'instant du lundi 18 janvier au dimanche 14 février 2021.

NOUVEAU BLASON



Identité revisitée mais préservée.

Après plusieurs mois de réflexion et d'échanges d'idées, nous avons délibéré sur notre nouveau blason du village que nous vous présentons aujourd'hui.

Il représente la fleur emblématique du village la Saponaire ou Sabonnièra en occitan entourée des douves du village.

Nous devons cette réalisation à une graphiste talentueuse et bénévole !
Océane Grochowicki.

EAU DES DOUVES

Notre vigilance ayant été alertée par une résidente vivant à proximité des douves qui cernent la place du village qui constatait odeurs et couleurs anormales en surface, nous avons pris contact avec le laboratoire départemental EVA à qui nous avons demandé d'analyser nos différents points d'eau.

L'analyse a confirmé la présence de cyanobactéries (algues) mais le test Daphnie s'est révélé non toxique dans la partie incriminée (côté église).

L'ARS Occitanie à qui nous avons fait suivre les résultats des analyses attirent notre attention sur le fait que boire l'eau ou consommer les produits de la pêche pourraient représenter un risque sanitaire. Les effets nocifs de la seule inhalation pour les personnes se tenant à proximité ne semblent pas avérés.

La baignade ou la pratique de sports aquatiques est donc à proscrire.

L'explication suggérée serait que le rejet d'effluents d'assainissements individuels aujourd'hui filtrés et redirigés vers un autre plan d'eau auraient pu contribuer en son temps au développement d'algues.

Les deux autres plans d'eau qui cernent le Castelnau (Presbytère et Ecole) sont semble-t-il nettement moins concernés par ces problématiques.

L'eau de la Fontaine autrefois considérée comme potable, ne l'est plus.

Des travaux de vidange et curage avaient été suggérés par les services sanitaires. Pour des raisons de saine gestion budgétaire nous ferons d'abord procéder à de nouvelles analyses en sortie d'hiver pour évaluer l'évolution de la situation.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Malgré une année 2020 difficile à organiser pour les entreprises, nous avons pu réaliser la plupart des travaux prévus :

TRAVAUX REALISES

- ▶ Isolation des combles Mairie/Ecole
- ▶ Entretien des voies communales.
- ▶ Sécurisation et amélioration électricité et éclairage église
- ▶ Eclairage extérieur salle des fêtes
- ▶ Nettoyage bassin de la Fontaine
- ▶ Club house local pétanque

TRAVAUX EN COURS :

- ▶ Photovoltaïque à l'Aéroclub : les travaux de nettoyage, création fossés et busage ont été réalisés. La demande de permis de construire est en cours d'instruction.
- ▶ Nettoyage clocher: les prestataires ont été choisis, ne reste plus qu'une météo favorable pour intervenir.



TRAVAUX EN ATTENTE : (pour des raisons de disponibilité des entreprises)

- ▶ Zone des loisirs à Lalane
- ▶ Ravalement de façade Mairie/Ecole
- ▶ Piliers portail cimetière

TRAVAUX 2021 :

L'insécurité, les restrictions de budget, nous emmènent à être très prudents en 2021.

Nous voulons surtout être au plus près de ceux qui ont subi cette crise économique et les aider à passer le cap.

Pour cela nous n'envisageons que peu de travaux cette année :

- ▶ Sécuriser le début de la route de Beaufort (du bar à la place du village) en créant un trottoir pour les piétons.
- ▶ Dans le cadre du Plan Local d'Habitat (PLH) de l'Agglomération du Muretain nous devons proposer une offre locative qui va nous amener à recenser les réserves foncières de la commune et étudier un programme de constructions qui préserve l'identité de notre village.
- ▶ Nous avons, depuis quelques années, restauré le gros œuvre de l'église. La porte sous le porche a été restaurée, la porte principale et le clocher le seront en ce début d'année.

Quant à l'intérieur de l'église, avant même les travaux de peinture, un très important travail de nettoyage, de menuiserie, de rangement, d'évacuation de gravats.... sont nécessaires.

Pour cela nous faisons appel à tous les bénévoles de la commune pour participer à une journée citoyenne en ce début d'année.



Merci de contacter Michel Valette pour s'inscrire et planifier une date.

PLANTATIONS (haies, arbres, arbustes...)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Distance par rapport au terrain voisin

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- ▶ Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- ▶ Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

Il doit adresser au voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales un courrier en recommandé avec accusé de réception

En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice.

Entreprendre cette démarche est une étape préalable incontournable pour engager ensuite un recours éventuel devant le juge.



Entretien

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.

Cueillette

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété.

En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

DEFIBRILATEUR

La commune vient de s'équiper d'un défibrillateur, il sera situé en extérieur sous le porche de la salle polyvalente et sera installé dans les prochains jours.

Le décret rendant obligatoire l'installation de défibrillateur au sein des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été publiée le 19 décembre 2018 au Journal Officiel.

Son utilisation :

L'objectif de ces appareils est de traiter en urgence un arrêt cardiaque dû à une arythmie ventriculaire, en réduisant le délai entre le début et la fin de l'arythmie.

Un défibrillateur est un bloc électrique muni de deux électrodes que l'on colle sur la poitrine d'une personne en souffrance. Avant de s'arrêter, le cœur se met à battre de façon anarchique, on dit qu'il fibrille. Il faut donc procéder à une défibrillation, d'où le nom de cet appareil.

Il sera accessible à tous. Il est entièrement automatique mais nécessite une formation, elle sera donnée à quiconque voudra s'en servir.

Pour plus d'information contacter Michel Valette.



Vos élus au travail pour illuminer le village !



Pose des illuminations de Noël par Michel, Grégory, Michel et Pierre.



Installation dans la bonne humeur !



NAISSANCES



Lilwenn est venue se présenter à la mairie avec ses parents, nouveaux sabonnériens.



Xavier Segur et Elisa Galtier sont heureux de vous annoncer la naissance de MANON, née le 14 janvier et habite chemin Pechieu.

Bienvenue à Andréa,
petite soeur d'Elisa et Jeanne,
née le 21 décembre 2020 à 12h12 !
Une jolie petite fille de 2.9kg pour 47cm.
Félicitations à Emilie Cluzel-Cruz, sa maman et à son papa Franck.





CONCOURS DE SAPIN
BRAVO à la famille Lafaye pour ce magnifique sapin.

Merci à Michel et à Guy pour avoir rénové la porte d'entrée de notre belle église



Dimanche 24 janvier, le marché de plein air Bio a connu encore un beau succès, avec des produits locaux originaux, nous remercions tous ceux qui ont contribué à la réalisation et à la réussite de cet événement.

Merci à Lydie pour cette belle photo des sympathiques acteurs.

